



Bulletin de souscription d'actions à Un Deux Toits Soleil, SAS à capital variable



La SAS Un Deux Toits Soleil, qui porte les projets des porteurs de projets : Toits en transition, Dardilly en transition, ENCOLY et Watt-Saône, a pour but de développer sur le territoire de l'agglomération lyonnaise des projets de production d'énergie solaire dans un cadre associant les citoyens, les collectivités et les acteurs du territoire (investissement, gouvernance, location de toiture), ainsi que des actions à but pédagogique autour des énergies renouvelables, de l'efficacité et de la sobriété énergétiques.

La présente offre de titres financiers ne fait pas l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Votre attention est attirée sur les facteurs de risques décrits dans le [Document d'Information Synthétique disponible ICI](#) ou sur simple demande à contact@undeuxtoitssoleil.fr

Merci de remplir toutes les rubriques en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je, soussigné-e, personne physique :

Mme ☐ M ☐ NOM : Prénoms :
NOM de jeune fille :
Date et Lieu de naissance :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Portable : Courriel :

déclare vouloir devenir actionnaire de la Société par Actions Simplifiée à capital variable Un Deux Toits Soleil (l'entrée de tout nouvel actionnaire est soumise à l'agrément du Conseil de Gestion de la société).

Comme pour tout placement, veuillez avant d'investir à ce qu'il corresponde bien à vos objectifs d'investissement et à votre sensibilité au risque. Veuillez à garder de côté une épargne de précaution.

Nombre d'actions souscrites : actions x 57.38 € = € Dont 7.38 € de prime d'émission par action

Affectation symbolique : ☐ Saison Collèges ; ☐ Saison Lyon ; ☐ Saison Dardilly ; ☐ Saison Watt-Saône ; ☐ Saison ENCOLY

Comment :

Par courrier : chèque ci-joint établi à l'ordre de « Un Deux Toits Soleil », avec bulletin et justificatifs,
OU par virement bancaire sur le compte de la SAS, ouvert à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,
+ envoi par mail du bulletin et justificatifs : **IBAN :** FR76 1382 5002 0008 0125 0787 148 **BIC :** CEPARPP382

Pièces à joindre (pour les nouveaux actionnaires ou en cas de changement de situation) :

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité,
 - Copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- J'ai pris connaissance du Document d'Information Synthétique.
- J'ai compris que l'investissement envisagé comporte un risque de perte partielle ou totale du montant investi, ainsi qu'un risque d'illiquidité pouvant m'empêcher de céder mon action/ part sociale au moment souhaité.
- J'ai pris connaissance et approuve [les statuts de la SAS à capital variable Un Deux Toits Soleil](#).
- J'accepte de recevoir les convocations aux assemblées générales et toutes informations de la SAS Un Deux Toits Soleil par voie électronique à l'adresse courriel communiquée ci-dessus, pour limiter les frais d'envoi, de gestion et économiser le papier, ou à toute nouvelle adresse communiquée ultérieurement.

Fait à le Signature

Partie réservée au représentant de Un Deux Toits Soleil :

Je, soussigné, déclare avoir reçu le montant de euros ce jour,
de M./Mme. correspondant à actions, soit un total cumulatif de actions.

Par simplification réciproque, l'ensemble des bulletins de souscriptions antérieurs sont remplacés par ce bulletin.

Fait en deux exemplaires (un pour le souscripteur, un pour Un Deux Toits Soleil).

Nous protégeons vos données personnelles : l'ensemble des informations communiquées seront enregistrées dans les systèmes informatiques d'Un Deux Toits Soleil pour en assurer la gestion courante et ne seront pas cédées à des tiers. Conformément à la loi "informatique et libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander la rectification des informations vous concernant en vous adressant à : contact@undeuxtoitssoleil.fr

En savoir plus sur Un Deux Toits Soleil, SAS à capital variable

Comment fonctionne la société ?

Un Deux Toits Soleil est une entreprise commerciale, de type Société par Actions Simplifiée (SAS). Les SAS obéissent à des règles de fonctionnement et d'organisation très souples, définies essentiellement dans leurs statuts.

Les statuts d'Un Deux Toits Soleil sont disponibles sur simple demande à contact@undeuxtoitssoleil.fr

Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de copropriété, une part de son capital. Son montant est (et reste) fixé à 50 €. L'achat et le remboursement de parts sociales ne sont pas soumis aux lois du marché.

Qu'est-ce que le capital d'une société ?

Le capital de la société est constitué de l'ensemble des parts sociales souscrites. Il garantit la solidité financière de la société. Il lui permet de développer de nouveaux services, activités ou sites de production d'énergie renouvelable, et de constituer un fond de garantie et d'investissement nécessaires à son développement. Le capital d'Un Deux Toits Soleil est variable : il peut notamment être augmenté à chaque instant, par l'achat de nouvelles parts sociales.

Qui peut souscrire des parts sociales ?

Toute personne physique :

- majeure, ou majeure sous tutelle ;
- mineure émancipée, ou non émancipée représentée par son tuteur ou administrateur légal.

Toute personne morale (entreprise, association, collectivité locale, établissement public) disposant d'un numéro SIRET ou équivalent.

Un sociétaire ne peut détenir plus de 20 % du capital.

Combien de temps garder ses parts sociales ?

Les parts sociales ne peuvent être remboursées pendant les dix premières années de détention, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Conseil de Gestion, compte tenu des emprunts initiaux à rembourser.

Mais elles peuvent être cédées à d'autres sociétaires.

Comment devenir sociétaire ?

Retournez à l'adresse indiquée ci-dessous ou par mail, un bulletin de souscription dûment rempli et signé, accompagné :

- de votre règlement par chèque à l'ordre de Un Deux Toits Soleil, ou par virement ;
- d'une copie recto-verso d'une pièce d'identité ou pour les personnes morales d'un extrait kbis ;
- d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Un récépissé de souscription vous sera retourné dès l'acceptation de votre souscription.

La souscription minimale est une part (50 €).

Rémunération des parts sociales ?

Le cas échéant (exercice bénéficiaire), une rémunération peut être versée, sur décision de l'Assemblée Générale, souveraine en la matière. Le modèle économique du projet prévoit un rendement moyen sur 25 ans des parts sociales de 3% par an environ, mais il n'est pas contractuel.

La souscription au capital d'Un Deux Toits Soleil ne donne pas droit à une réduction d'impôts.

Participation à la gouvernance ?

Chaque année, tous les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale et peuvent donc ainsi participer à ses décisions. Ils peuvent aussi y élire leurs représentants au Conseil de Gestion ou même être candidat aux fonctions d'administrateur (c'est-à-dire de membre du Conseil de Gestion), pour un mandat de 3 ans.

Que risque-t-on en achetant des parts sociales de Un Deux Toits Soleil ?

L'objectif est bien sûr de faire de la SAS Un Deux Toits Soleil une structure stable et pérenne, destinée à contribuer durablement à l'ambition d'une énergie réellement plus respectueuse de l'environnement. Néanmoins, souscrire au capital d'Un Deux Toits Soleil inclut un risque financier, comme toute prise d'actions dans le capital d'une société par actions simplifiée.

La responsabilité des associés (c'est-à-dire le risque pris) est limitée à leurs apports.

IMPORTANT : ces informations sont une sélection des principales clauses concernant l'actionnariat. Seules les dispositions figurant dans les statuts d'Un Deux Toits Soleil font foi.